

FRCIVAM Limousin
Lycée Agricole de Naves
19460 NAVES
☎ : 05 55 26 07 99
Fax : 05 55 20 88 18
Mail : frcivamlimousin@wanadoo.f

Evaluation des dépenses énergétiques et de la production de déchets du Panier Paysan de Haute-Corrèze

Novembre 2005

Sommaire

Introduction

Présentation du Panier Paysan de Haute-Corrèze

- I-1) La création du Panier Paysan de Haute-Corrèze
- I-2) L'éthique du Panier Paysan de Haute-Corrèze
- I-3) Le fonctionnement du Panier Paysan de Haute-Corrèze

Présentation de l'enquête

La consommation énergétique du Panier Paysan de Haute-Corrèze

- 3-1) La consommation d'énergie propre à la livraison des paniers
- 3-2) La consommation d'énergie propre au déplacement des consommateurs

La production de déchets du Panier Paysan de Haute-Corrèze

Synthèse des recherches bibliographiques

- 5-1) Transport nécessaire pour la commercialisation des produits en grande surface
- 5-2) Quelques exemples d'étude prouvant l'efficacité énergétique des modes de distribution alternatifs

Conclusion

Bibliographie

Annexes

Introduction

La France est l'un des pays qui compte le plus de supermarchés au nombre d'habitants. Ainsi, 90 % du marché alimentaire français est entre les mains de cinq centrales d'achats : Carrefour est le leader avec 26,2 %, puis Lucie (la centrale de Super U et Leclerc) en détient 23,8 %, Opéra (Casino, Cora, Franprix, Leader Price et Monoprix-Prisunic) en possède 15,7 %, Intermarché 14,4 % et Auchan 12,9 % (*Le Monde diplomatique*, 2002).

Ce mode de consommation, censé apporter des prix plus bas et une facilité d'accès des produits, entraîne de nombreuses dérives.

Ainsi, pour diminuer les prix, les produits sont fabriqués là où la main d'œuvre est la moins chère, les matières premières et les produits sont donc **transportés sur de nombreux kilomètres**. La fabrication et la commercialisation d'un yaourt Danone, par exemple, nécessitent le transport de marchandises sur 3500km (*France Inter*, 2005).

Pour se démarquer de la concurrence, le marketing invente **toujours plus de packaging**, plus attirants les uns que les autres, mais surtout très polluants : emballages superflus présents uniquement pour l'esthétique, conditionnements individuels... La production française d'ordures ménagères est de 1.3kg par jour et par habitant, soit 28 millions de tonnes dont 30 % d'emballages (*Les amis du vent*).

L'implantation des grandes surfaces a également une forte incidence sur l'emploi, puisqu'un emploi créé en grande surface, trop souvent précaire et à temps partiel, entraîne en moyenne la disparition de cinq emplois stables ailleurs (*Attac*, 2003).

Enfin, la puissance économique des grandes surfaces leur permet d'imposer leurs conditions, autant au niveau des prix que des conditions de production. Pratiques agro-alimentaires et agricoles se sont donc vues modifiées ces dernières décennies au profit d'une alimentation de plus en plus industrielle.

Face à ce constat, le Panier Paysan a souhaité mettre en place une réflexion sur sa consommation d'énergie et d'emballages. En effet, par ce système de distribution alternatif les adhérents souhaitent prouver qu'il est possible de consommer mieux, en polluant moins et en favorisant une économie locale permettant de vivre et travailler « au pays ».

Le Panier Paysan a donc réalisé une étude, à partir d'une enquête consommateurs et d'une enquête producteurs, dans le but de recueillir des données qui pourront être comparées à des données nationales et permettre ainsi de déterminer en quoi il est plus économique et donc moins polluant qu'un système classique. L'objectif est également de favoriser une évolution du Panier Paysan la plus respectueuse de l'environnement possible. Une partie de cette enquête sera donc exploitée dans un autre volet de l'étude qui sera rendu début 2006.

Dans ce dossier, nous décrirons dans un premier temps le Panier Paysan de Haute-Corrèze, son fonctionnement, puis l'enquête.

Ensuite, nous présenterons les résultats de l'étude d'un point de vue d'abord énergétique puis en termes de consommation d'emballages.

Enfin, il ne nous a pas été possible de récolter les données souhaitées concernant la consommation énergétique des produits commercialisés en grande surface, celles-ci étant généralement confidentielles. Nous avons évoqué ce problème lors d'une réunion intermédiaire en juillet 2005. Toutefois, nos recherches bibliographiques nous ont permis de récolter quelques données démontrant l'utilité des modes de distribution alternatifs en terme environnemental. Ces données seront synthétisées dans une dernière partie.

Présentation du Panier Paysan de Haute-Corrèze

Le Panier Paysan est un système de distribution solidaire de produits paysans et artisanaux locaux de qualité, s'adressant à une clientèle recherchant une alimentation saine et désirant participer à un développement durable des campagnes.

I-1) La création du Panier Paysan de Haute-Corrèze

L'idée a démarré d'un groupe de producteurs fermiers, situés en Haute-Corrèze, vendant leurs produits en direct sur les marchés locaux.

Leur problématique était d'arriver à écouler davantage de produits sans augmenter leurs coûts et leur temps de travail, tout en maintenant la qualité du rapport social existant dans la commercialisation des produits fermiers. Ils ont donc souhaité créer un système de distribution adapté au milieu rural très dispersé, caractéristique de la Haute-Corrèze.

Le Panier Paysan de Haute-Corrèze a été créé en 2002. Soucieux de développer leurs relations, consommateurs et producteurs se sont constitués en association loi 1901, adhérant à la FRCIVAM Limousin.

Le groupe est actuellement constitué de 10 producteurs et offre une large gamme de produits : fromage et yaourt de vache, fromage de chèvre, œufs et volailles, légumes, confitures, champignons séchés, fruits rouges et produits dérivés, produits du commerce équitable Sud-Nord.

I-2) L'éthique du Panier Paysan de Haute-Corrèze

Le Panier Paysan de Haute-Corrèze est une forme de commerce équitable Nord-Nord, où les consommateurs deviennent des « consom'acteurs », en participant au développement ou à l'installation d'agriculteurs, sur des structures à taille humaine, autonomes économiquement.

Il participe à la création de lien social par des rencontres entre consommateurs et avec les producteurs, des visites de fermes, des moments conviviaux et un bulletin de liaison « les Brèves de Panier ».

Le Panier Paysan de Haute-Corrèze exige des producteurs la transparence dans la production et l'échange : les producteurs présentent leur exploitation et leur mode de production, leurs coûts, dans une démarche d'agriculture durable.

I-3) Fonctionnement du Panier Paysan de Haute-Corrèze

Tous les 15 jours, le client passe commande auprès d'un producteur chargé de la commande centralisée, constituant ainsi son propre panier. Un abonnement est également possible pour la commande d'un Panier fixe.

Les producteurs se rassemblent ensuite en un point central, constituent les paniers et livrent chacun un consommateur relais. Chaque consommateur vient chercher son panier chez le relais le plus proche.

La zone géographique sur laquelle des consommateurs relais peuvent être livrés s'étend entre : Meymac-Vitrac-Marcillac-Lapleau-Neuvic-Ussel.

Le groupe ne souhaite pas étendre sa zone de chalandise pour limiter les transports et le temps de travail. Par contre, les producteurs du Panier Paysan de Haute-Corrèze sont prêts à aider tout groupe qui le souhaite à créer un panier Paysan sur son territoire.

L'enquête

L'enquête réalisée avait pour objectifs :

- de déterminer les habitudes d'approvisionnement alimentaire des consommateurs du Panier Paysan et les changements impliqués par la consommation du Panier,
- de connaître le devenir des emballages distribués par le Panier Paysan, la satisfaction des consommateurs par rapport à ces emballages,
- de connaître les souhaits des consommateurs et le niveau d'implication que l'on peut attendre de leur part au sein du panier Paysan.

Cette enquête a été envoyée à la totalité des consommateurs réguliers et ponctuels du Panier Paysan, soit 85 personnes.

Le taux de réponse a été de 56.5 %. Les 48 consommateurs ayant répondu représentent 65 % des Paniers vendus en 2005 et 72 % du chiffre d'affaires de 2005.

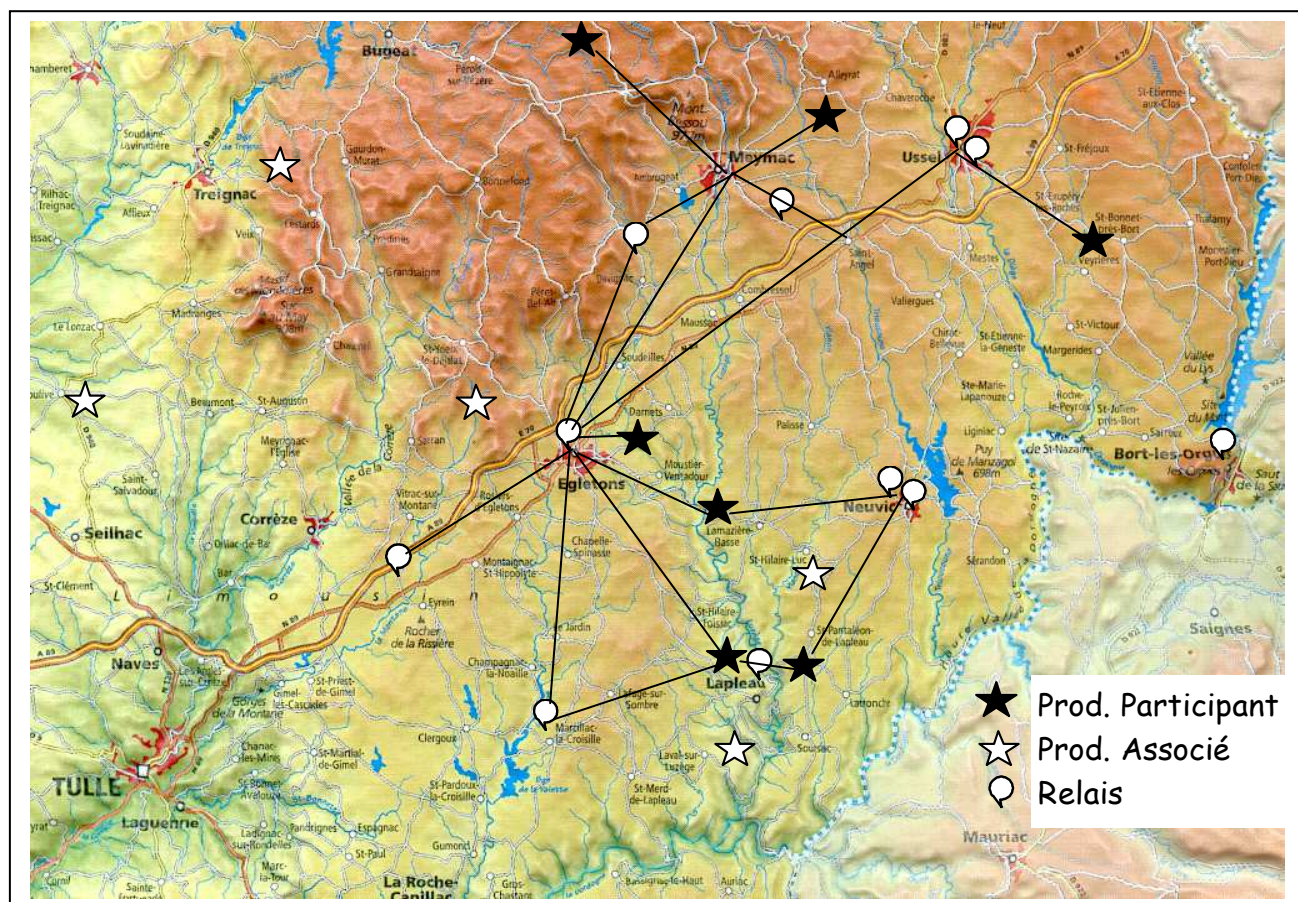
Nous pouvons supposer que les réponses obtenues sont représentatives des consommateurs du Panier Paysan.

Les données obtenues suite à l'enquête ont été analysées à partir du logiciel Sphynx.

La consommation énergétique du Panier Paysan de Haute-Corrèze

3-1) La consommation d'énergie propre à la livraison des paniers

Lors de la livraison des produits, tous les producteurs se rassemblent en un point central : Egletons. Les produits sont échangés, puis chaque producteur livre les paniers d'un ou plusieurs secteur(s) en fonction de son lieu d'origine, voir carte ci-dessous.



Les kilomètres effectués par chacun des producteurs sont présentés dans le tableau ci-dessous.

<i>Producteurs</i>	<i>Km pour se rendre à Egletons</i>	<i>Km d'Egletons au relais</i>	<i>Km retour ferme</i>	TOTAL
Christophe D	27	26	11	64
Catherine S	26	13	28	67
Lionel S	17	33	3	53
Nicolas B	13	30	13	56
Michel L	6	0	6	12
Laurent G	16	0	0	16
Nathalie D	20	0	0	20
Annick et Bruno V	16	17	4	37
Laurent T	26	0	26	52
Loïc A	40	27	16	83
Isabelle B	62	17	21	100
RDS	15	0	15	30
David P	0	0	0	0
Bernard L	8	0	0	8
DL	9	0	9	18
TOTAL	301	163	152	616

Après le recueil de ces données, nous avons calculé le nombre de kilomètres effectués par les produits pour leur livraison en utilisant une moyenne pondérée par le poids transporté :

$$\text{la distance pondérée} = \frac{\sum (m(k) \times d(k))}{\sum m(k)}$$

k = les lieux de production
(excepté pour les produits issus du commerce équitable)
m = quantités transportées
d = distance parcourue

Pour les produits du commerce équitable, nous n'avons pas pu calculer la distance pondérée depuis le lieu de production des produits. L'obtention des données nécessaires aurait demandé beaucoup de temps, le catalogue proposé étant vaste et les produits venant de nombreux pays différents. Nous avons donc uniquement pris en compte la distance depuis l'association relais qui propose les produits au sein du Panier Paysan.

La distance pondérée parcourue pour la livraison des produits au consommateur relais est de **76,35km**. Le retour des producteurs à vide a été comptabilisé dans ce calcul pour tenir compte de la distance totale nécessaire à la livraison des produits.

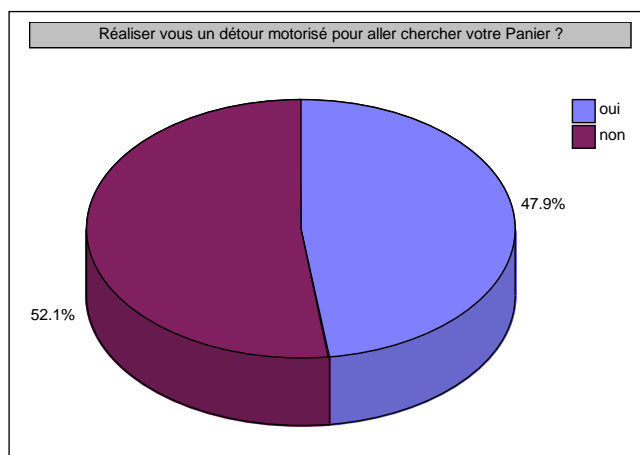
La distance pondérée réellement parcourue par les produits jusqu'au consommateur relais est de **55km**.

Pour cette livraison, 6 véhicules personnels sont utilisés.

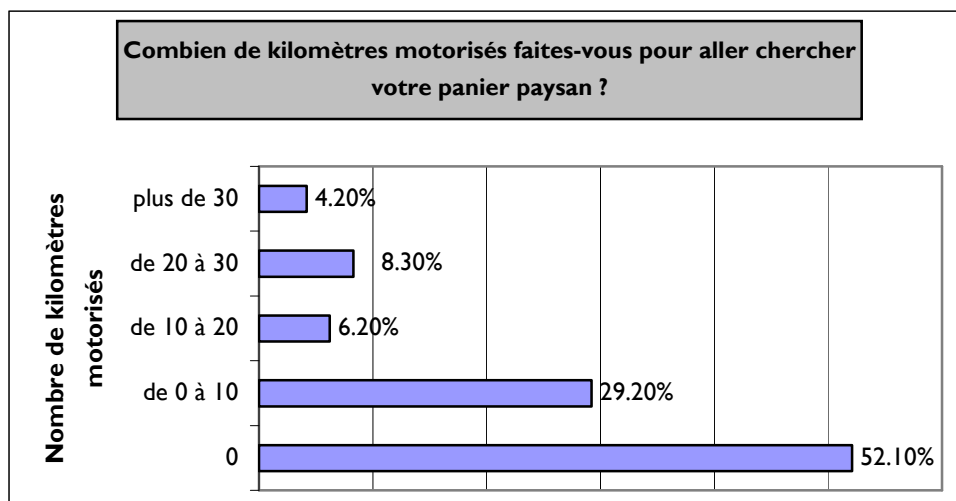
3-2) La consommation d'énergie propre au déplacement des consommateurs

3-2-1) Consommation d'énergie impliquée par la consommation du Panier Paysan

L'enquête fait apparaître que **plus de la moitié** des consommateurs enquêtés (52,1%) **ne font pas de détour motorisé** pour aller chercher leur Panier chez leur relais.



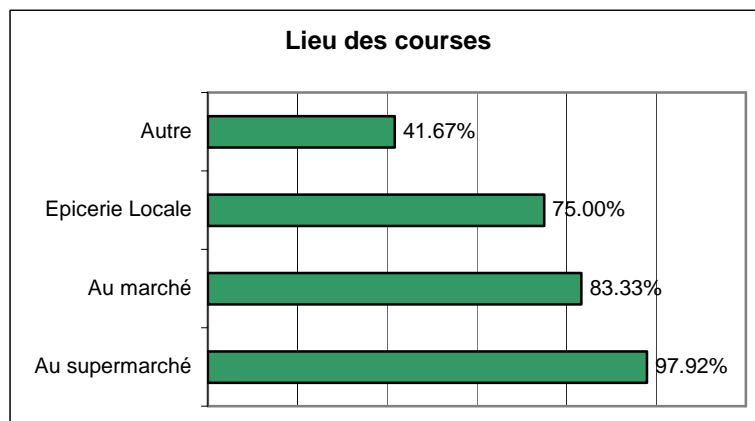
Parmi ceux qui font un détour, **61 % font moins de 10km** pour aller chercher leur Panier Paysan. En tout, 407km sont effectués par les consommateurs enquêtés pour aller chercher leur Panier chez leur relais, soit 8.85km/consommateur en moyenne.



Mais ces résultats sont à mettre en relation avec l'évolution du mode de consommation des consommateurs depuis qu'ils adhèrent au Panier Paysan de Haute-Corrèze.

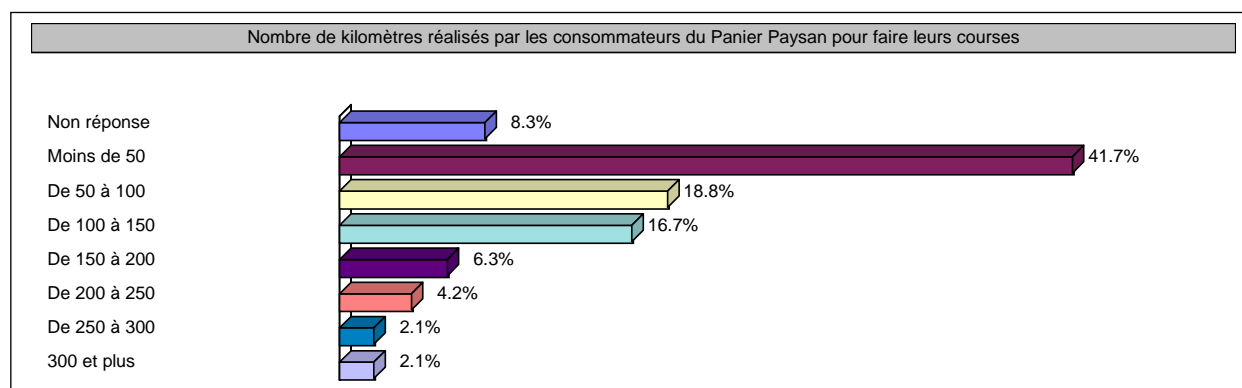
3-3-2) Le mode d'approvisionnement alimentaire des consommateurs du Panier Paysan de Haute-Corrèze

Les consommateurs qui adhèrent au Panier Paysan de Haute-Corrèze ont pour autre mode d'approvisionnement : le supermarché à 98 %, le marché à 83 %, l'épicerie locale à 75 %. Parmi les personnes enquêtées, 42 % s'approvisionnent occasionnellement en magasin de produits biologiques, par l'intermédiaire de marchands ambulants ou grâce à leur propre potager.



Les consommateurs du Panier Paysan vont en moyenne **3 fois par mois au supermarché** et **2.4 fois par mois au marché**. Cet approvisionnement nécessite en moyenne de parcourir **75km motorisés par mois et par consommateur**.

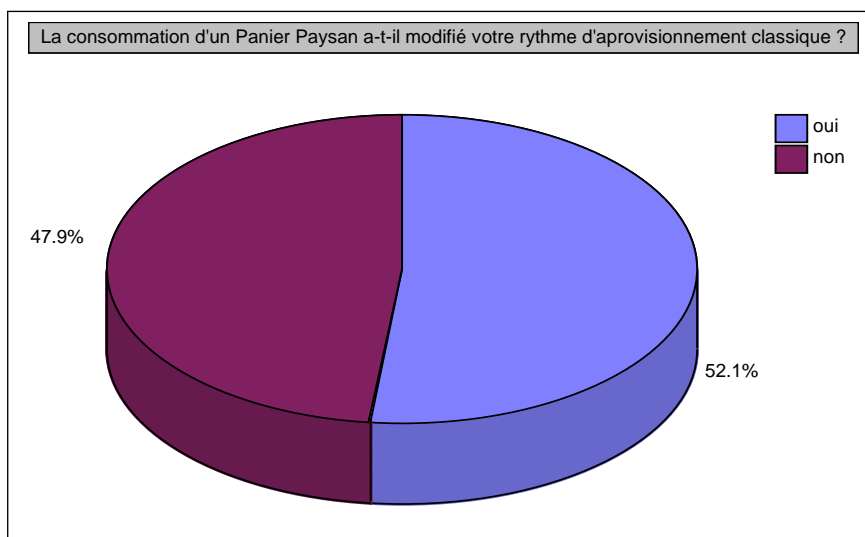
Plus de 41 % des consommateurs réalisent moins de 50km par mois pour faire leurs courses alimentaires, 19 % réalisent entre 50 et 100km, 17 % font 100 à 150 km et 15 % réalisent plus de 150km par mois.



3-3-3) La modification du mode de consommation depuis l'adhésion au Panier Paysan

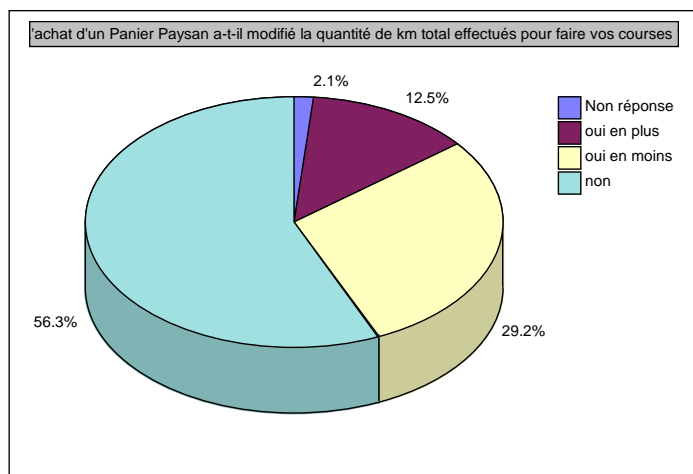
L'adhésion au Panier Paysan a modifié le rythme d'approvisionnement par les circuits classiques pour **51 % des consommateurs**.

En effet, en règle générale, depuis qu'ils participent au Panier Paysan, les consommateurs font un ou plusieurs déplacements en moins vers le supermarché ou le marché.

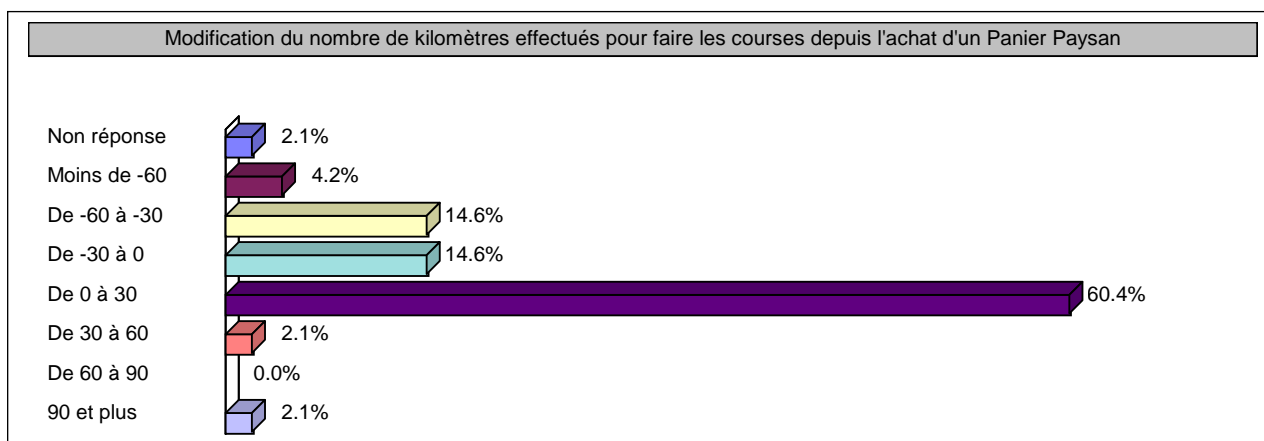


Toutefois, certains d'entre eux effectuent leurs achats à pied ou à vélo. Pour d'autres le détour exigé pour aller chercher le Panier chez le relais compense la diminution des transports vers les grandes surfaces. Enfin, certains regroupent systématiquement leurs déplacements « courses » avec un autre déplacement (travail, école des enfants...) et ne font donc aucun déplacement propre aux courses.

Ainsi, seulement **29 % des consommateurs estiment réaliser globalement moins de kilomètres** pour faire leurs courses depuis qu'ils adhèrent au Panier Paysan et 12.5 % d'entre eux estiment en faire plus.



En moyenne, on observe tout de même une légère **diminution du nombre de kilomètres réalisés pour la réalisation des courses** de 9.77km/consommateur et au total pour les 47 réponses obtenues cette diminution est de 459km.



Malgré tout, la majorité des consommateurs estimant que le fait de commander un Panier Paysan n'a pas modifié leur rythme de déplacement vers les autres modes d'approvisionnement, expriment le fait qu'ils achètent moins de produits, et notamment plus aucun produit frais au supermarché. Toutefois, ils n'ont pas modifié leur fréquence d'approvisionnement. Il semble en effet que les consommateurs ont des niveaux différents de prise de conscience : certains d'entre eux ont moins besoin de se rendre en grande surface mais continuent tout de même de s'y rendre comme à leur

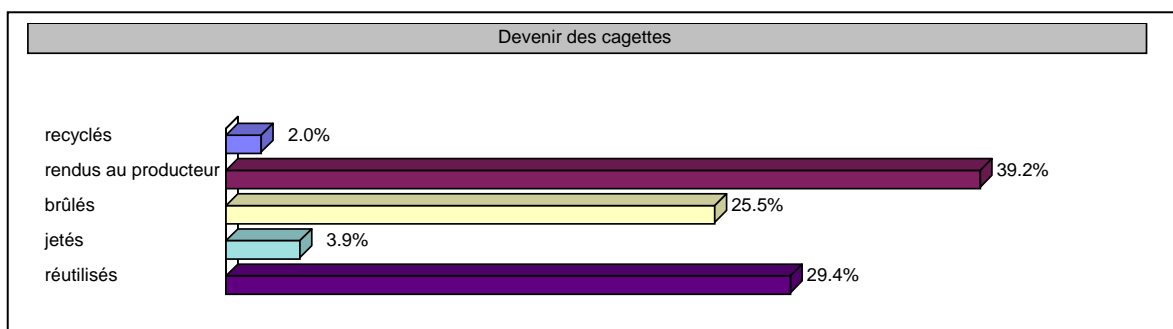
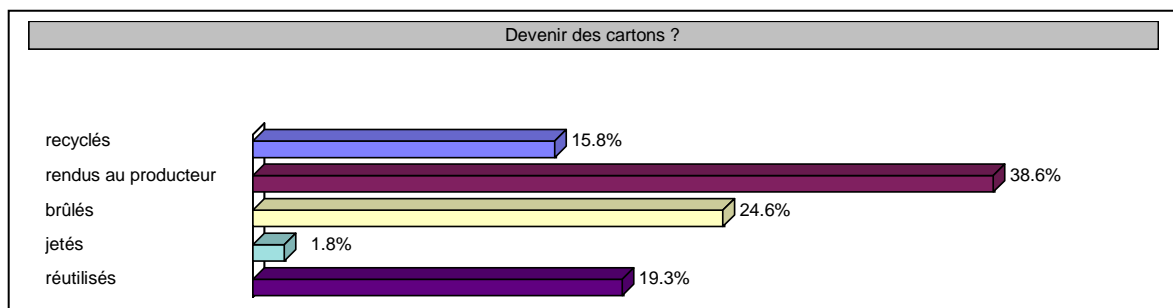
habitude car il s'agit de la sortie du samedi, ou parce que ce déplacement correspond à un besoin de sortir, de croiser du monde... D'autres ont pris conscience de la nécessité de diminuer leurs trajets « courses » et ont diminué la fréquence de leurs déplacements. On peut donc supposer que d'autres prendront conscience de cette nécessité et diminueront à leur tour le nombre de leurs déplacements vers le supermarché.

En conclusion, l'enquête a montré que globalement les consommateurs estiment réaliser moins de kilomètres pour faire leurs courses depuis qu'ils consomment au Panier Paysan de Haute-Corrèze.

La production de déchets par le Panier Paysan de Haute-Corrèze

Les producteurs utilisent des glacières qui leur sont systématiquement rendues pour le transport des produits frais et des cagettes ou cartons de récupération pour le transport des fruits et légumes. Ceux-ci sont rendus aux producteurs dans près de 40 % des cas seulement à l'heure actuelle. Ils sont toutefois rarement jetés, les consommateurs les réutilisent pour leurs propres besoins ou les utilisent pour allumer leur feu de cheminée ou leur barbecue.

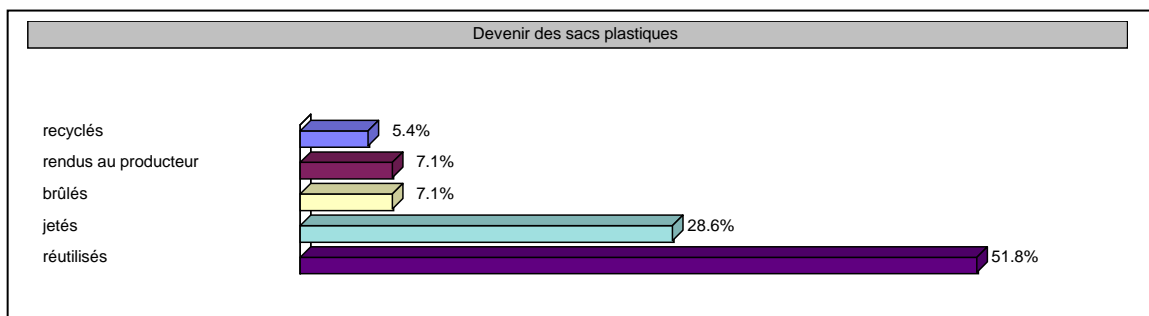
Le remplacement des cagettes et cartons par un emballage pratique et pouvant bénéficier d'un retour plus important par les consommateurs est une des préoccupations majeures des producteurs.



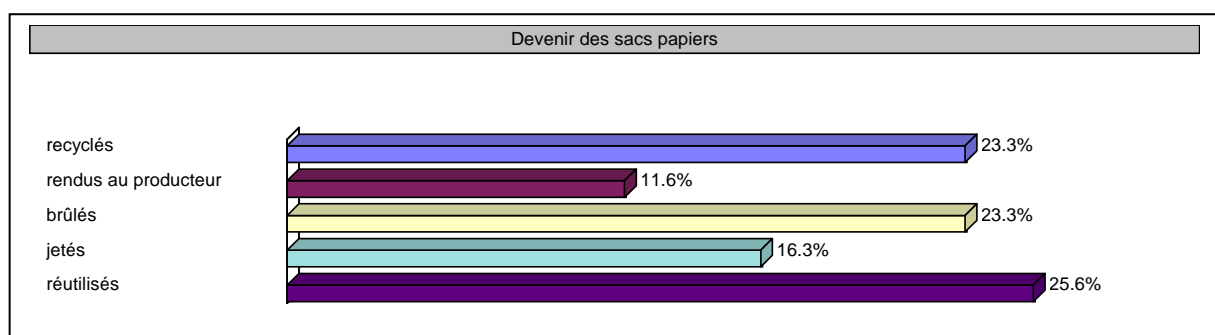
Les volailles sont emballées dans du film plastique alimentaire et dans un sac plastique. Les boîtes à œuf sont quasi-systématiquement rendues au producteur et réutilisées.

Les légumes qui doivent être isolés tels que les pommes de terres pour ne pas souiller les autres légumes ou les tomates pour ne pas être abîmées, sont emballés dans des sacs plastiques, papier ou quelques fois amidon de maïs suivant le producteur.

Les sacs plastiques sont quelques fois rendus aux producteurs pour être réutilisés pour les produits qui le permettent, en fonction des règles d'hygiène. Mais ils sont le plus souvent réutilisés par les consommateurs, généralement sous forme de sacs poubelle et ils sont jetés pour 30 % des consommateurs.

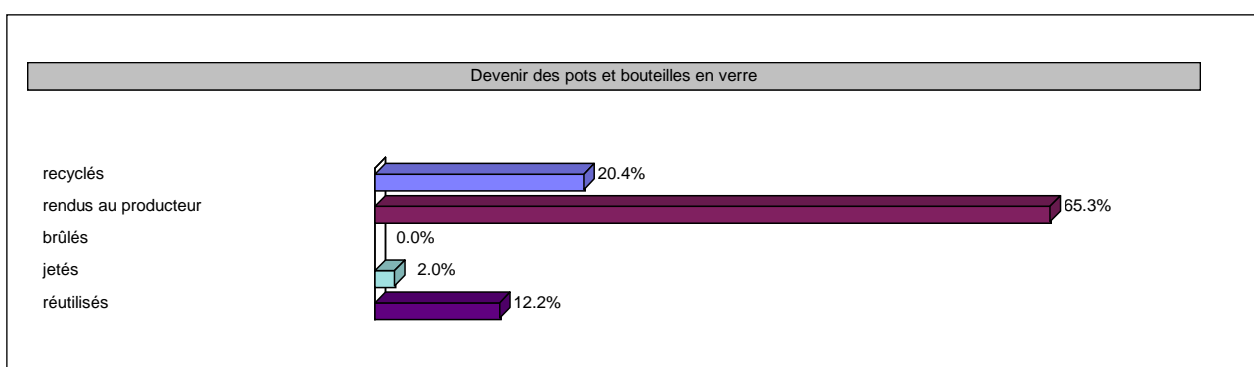
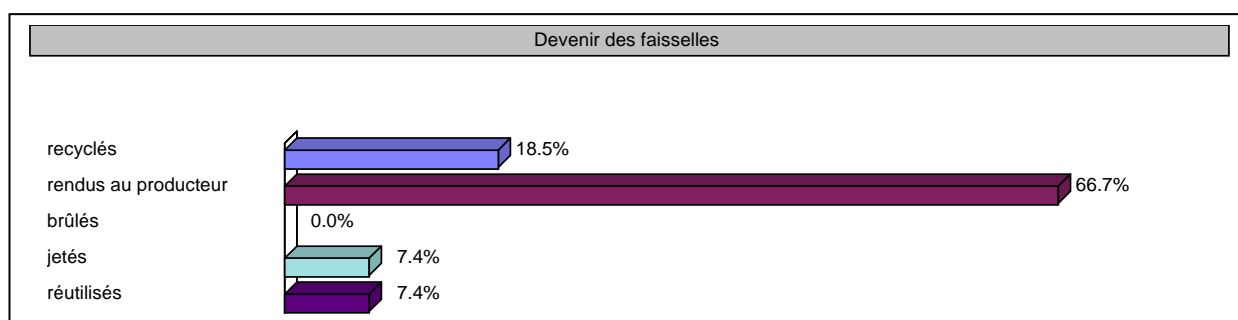


Les sacs papiers sont, dans 11 % des cas, rendus au producteur pour être réutilisés. Mais ils sont le plus souvent réutilisés par les consommateurs, recyclés ou brûlés.



Les produits laitiers sont emballés dans du papier alimentaire pour le fromage, dans des faisselles plastiques et des pots en verre de 500 ml pour les yaourts. Le tout est emballé dans un sac papier ou un sac en plastique.

Les faisselles plastiques et les pots en verre sont rendus au producteur par plus des 2/3 des consommateurs. Les pots en verre non rendus sont généralement recyclés ou réutilisés mais très rarement jetés.



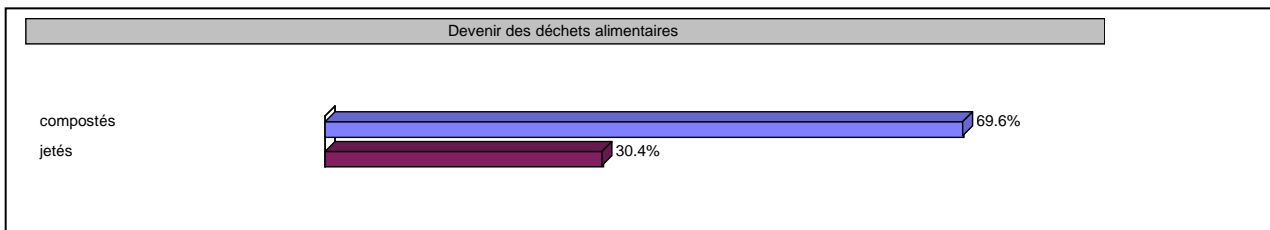
Les pots de confiture sont très rarement rendus au producteur.

Les produits issus du commerce équitable commercialisés au sein du Panier Paysan sont un véritable problème en termes d'emballages. En effet, aucun circuit de retour des emballages recyclables n'est prévu par Artisanat'Sel, le fournisseur. Ils sont donc recyclés ou jetés en fonction des consommateurs, sans qu'aucune solution n'ait pu être trouvée pour l'instant par les producteurs.

Hormis ce contre-exemple, les producteurs du Panier Paysan ont à cœur de limiter l'utilisation d'emballages. Il n'y a pas, par exemple :

- de portions individuelles, qui sont la cause d'une grande quantité de déchets,
- d'emballages uniquement conçus pour attirer l'œil : pas de carton emballant les pots de yaourt, de barquettes plastiques pour mieux présenter les légumes...

Les déchets alimentaires sont, dans la grande majorité des cas, compostés par les consommateurs.



Les données concernant la satisfaction des adhérents du Panier Paysan par rapport aux emballages seront présentées dans le bilan que rendra le Panier Paysan en février 2006.

En conclusion, les producteurs du Panier Paysan essaient d'inciter au retour des emballages réutilisables. Mais des progrès sont encore à faire au niveau des cagettes et cartons, souvent brûlés et donc à usage limité. De même, les sacs (plastiques ou papiers) sont parfois réutilisés mais cette pratique est limitée pour des questions d'hygiène notamment. Une solution doit donc être réfléchie au sein du groupe.

Par rapport à la grande surface, les producteurs du Panier Paysan évitent d'utiliser tout emballage superflu. De plus, il n'y a pas de déchet uniquement dû aux emballages servant au transport des produits (palettes, films plastiques...) tel que cela est le cas dans la grande distribution.

Synthèse des recherches bibliographiques

5-1) Transport nécessaire pour la commercialisation des produits en grande surface

5-1-1) Quelques données bibliographiques

Chaque enseigne a sa propre organisation quant à l'approvisionnement de ses magasins :

- présence d'une unique centrale d'approvisionnement ou bien de centrales régionales pour une partie ou la totalité des produits,
- autonomie accordée ou pas au gérant pour l'achat d'une certaine quantité de produits régionaux non référencés en centrale d'achat¹, pour le choix de la centrale d'approvisionnement... Par exemple Leclerc n'a pas obligation d'avoir recours à sa centrale d'achat pour les fruits et légumes ; chez Casino, le taux de passage obligé par la centrale d'achat est de 80 %. De même, le passage par la centrale d'approvisionnement varie entre 70 et 95 % pour les fruits et légumes chez Auchan en fonction de la région, de la taille du magasin (voir tableau ci-dessous).

Enseigne	Nb de plates-formes d'approvisionnement F&L frais	Taux de passage par plate-forme
Match	2	100%
Auchan	8	70-95 %
Atac	5	100 %
Casino	4	>90 %
Cora	4	30 %
Intermarché	18	?
Leclerc	16	80-100 %
Système U	>6	86 %

Source : hors-série de l'Écho des MIN, 2001

Il est donc difficile de connaître la consommation d'énergie nécessaire à la commercialisation des produits alimentaires au sein des grandes surfaces. Il aurait alors fallu enquêter de nombreuses personnes au sein d'un même magasin, puis chacune des plate-formes concernée pour réaliser un calcul du nombre de kilomètres effectués par un produit entre l'usine et les grandes surfaces.

Toutefois, il est évident qu'étant donné le faible coût du transport, les produits alimentaires sont transportés sur de larges distances, et d'autant plus s'ils ont été conditionnés (tomates en conserves, salades préparées sous atmosphère contrôlée...) permettant ainsi un transport sur de plus longues durées. D'après France Inter, le transport de marchandises en France représenterait 28 % des émissions de gaz à effet de serre et serait le secteur dont les émissions seraient le plus en augmentation (23 ou 24 % de GES en plus entre 1990 et 2002). En effet, d'après cette même source, les produits frais sont transportés sur de nombreux kilomètres : 700km pour des fruits et légumes provenant de Rungis, 3500km pour un yaourt Danone.

¹ La centrale d'achat est un « bureau » commercial qui a pour objectif de centraliser les données concernant les fournisseurs et de coordonner les commandes par les magasins.

Les centrales d'approvisionnement sont des lieux de passage physique des produits.

5-1-2) Le cas d'un relais Mousquetaire d'une commune rurale

Nous avons pu rencontrer la gérante d'un relais Mousquetaire d'une petite commune rurale pour avoir un exemple d'approvisionnement. Dans son cas, les centrales d'approvisionnement peuvent être régionales ou nationales (produits laitiers, charcuterie...).

Elle va chercher l'ensemble des produits secs à l'Intermarché de Tulle avec une petite camionnette personnelle.

Les produits secs viennent d'une centrale d'approvisionnement située dans l'Indre. Elle n'a aucune idée de l'implantation des usines de fabrication.

Les légumes sont, eux, livrés directement par un grossiste de Tulle. Leur provenance est très variable en fonction des saisons.

Pour les produits laitiers, elle passe par une autre centrale et les produits viennent de Loire Atlantique.

Le poisson vient de Promona, centrale d'approvisionnement sur Limoges.

Intermarché a ses propres charcutiers et une centrale d'approvisionnement en Bretagne.

5-2) Quelques exemples d'études prouvant l'efficacité énergétique des modes de distribution du type Panier Paysan ou AMAP

Une étude américaine² a comparé le transport de produits frais alimentaires en Iowa en fonction de leur mode de distribution : grandes surfaces et CSA (Community Supported Agriculture, équivalent des AMAP en France). Les CSA ici considérés ont un système de distribution équivalent à notre Panier Paysan : les produits sont livrés chez le consommateur ou en un ou plusieurs points centraux. L'étude a comparé la distance moyenne pondérée, en fonction du poids transporté, parcourue par chaque produit entre le lieu de production et de commercialisation.

Il s'avère que les produits commercialisés par la grande distribution sont transportés sur une distance moyenne de 1 546 miles alors que les produits commercialisés dans le cadre des AMAP voyagent sur une distance pondérée moyenne de 44.6 miles.

Ensuite, ces deux systèmes ont été comparés au regard de leur production de CO₂. Le système de commercialisation conventionnel rejette 5 à 17 fois plus de CO₂ que les AMAP en fonction du système d'approvisionnement adopté par le magasin et des camions utilisés.

En conclusion, la grande surface motivée par le gain constant de parts de marché et par le gain financier, l'ensemble de la chaîne, du producteur au consommateur, est réfléchi pour être la plus financièrement économe possible, sans tenir compte des externalités engendrées par une telle organisation.

Les expériences de distribution alternatives de produits locaux semblent être plus efficaces si l'on tient compte des effets sur l'environnement.

² Food, fuel and freeways : an Iowa perspective on how far food travels, fuel usage, and greenhouse gas emissions, Leopold Center, June 2001

Conclusion

Cette étude nous a permis de constater que les consommateurs réalisent en moyenne moins de kilomètres pour faire leurs courses alimentaires depuis qu'ils participent au Panier Paysan. Ceci est dû au fait que certains d'entre eux font moins de déplacements vers le supermarché étant donné qu'ils n'ont plus à y acheter de produits frais alors que les produits du Panier Paysan sont livrés près de chez eux.

Toutefois certains consommateurs semblent ne pas avoir encore pris conscience de la nécessité de réduire leurs transports motorisés et continuent à se déplacer aussi fréquemment vers le supermarché. De plus, le Panier Paysan est en évolution et de nouveaux producteurs sont susceptibles de rentrer dans le groupe, augmentant ainsi la gamme des produits proposés et rendant les grandes surfaces encore moins nécessaires.

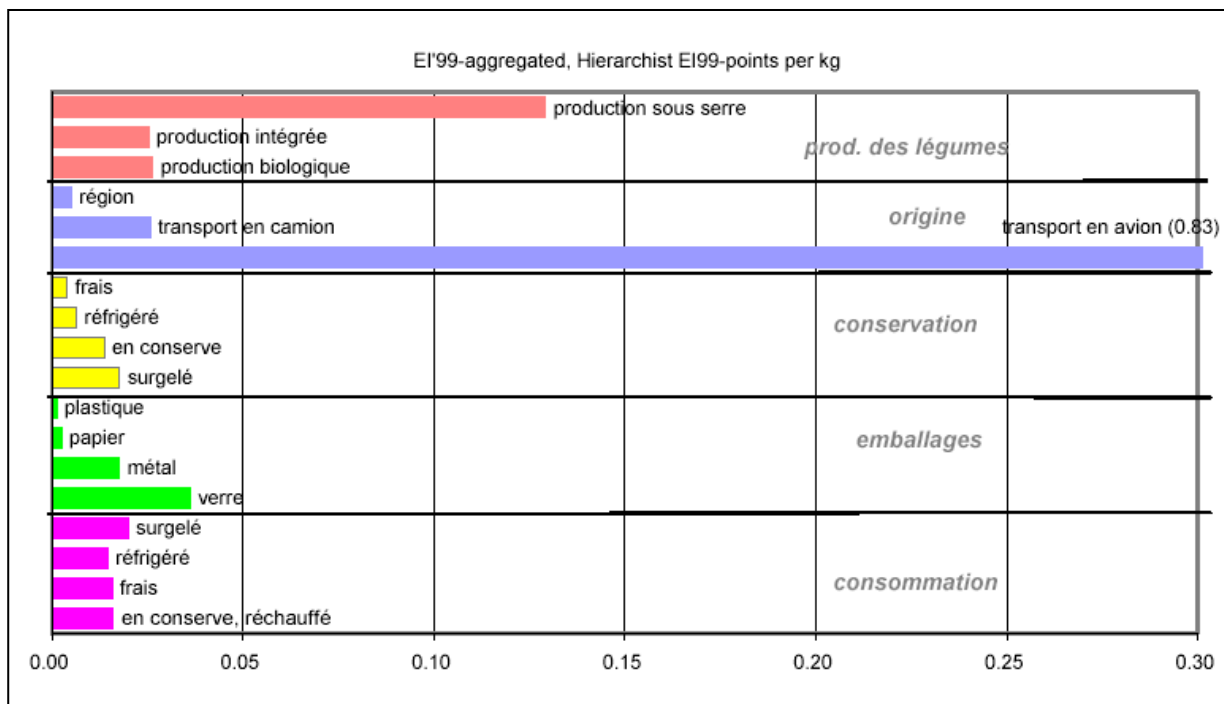
On peut donc imaginer qu'une marge de manœuvre est encore possible pour diminuer la quantité de kilomètres réalisés par les consommateurs du Panier Paysan pour réaliser la totalité de leurs courses.

Cette étude nous a également permis de calculer la distance parcourue par les produits entre le producteur et le relais. En moyenne, un produit du Panier Paysan nécessite 76km pour être transporté alors que dans les circuits classiques, ce chiffre peut être multiplié par plus de 10.

S'il est vrai que les véhicules utilisés pour le transport de ses produits sont plus polluants par rapport à la quantité transportée que des véhicules utilisés par la grande distribution, il semble toutefois qu'une étude plus approfondie apporterait des conclusions équivalentes à l'étude menée aux Etats-Unis.

Enfin, les producteurs du Panier Paysan de Haute-Corrèze évitent d'utiliser des emballages superflus et incitent les consommateurs à leur rendre les emballages réutilisables. Malgré tout, des améliorations sont encore possibles et une réflexion est actuellement menée. Elle sera complétée par les résultats de l'enquête.

Mais il ne faut pas oublier que le transport des produits et leurs emballages ne sont pas les seules sources de pollution directement engendrées par le mode de consommation actuel. La production est, avec le transport, l'étape la plus polluante de notre chaîne alimentaire (voir graphique ci-dessous).



Origine de la production de gaz à effet de serre due à l'alimentation
 Source : Dr Niels Jungbulth et Dr Mireille Faist Emmenegger, 2004

Ainsi, une étude réalisée par la fédération régionale des civam de Basse Normandie prouve que la consommation globale d'une ferme laitière en démarche d'agriculture durable au sein des CIVAM est 47 % moins consommatrices d'énergie à l'hectare et 17 % au litre de lait qu'une exploitation conventionnelle. Cette étude a été réalisée à l'aide du diagnostic PLANETE.

Bibliographie

Le Monde diplomatique ; Racket dans la grande distribution « à la française » : Christian Jaquiau ; décembre 2002.

La grande distribution : la Supérette et le pot au lait ou la mondialisation près de chez nous ; Commission Attac Grande distribution.

France Inter, émission du 20 juin 2005, « Just in time ».

Les amis du vent : www.lefestivalduvent.com

Food, fuel and freeways : an Iowa perspective on how far food travels, fuel usage, and greenhouse gas emissions, Leopold Center, june 2001

Dr Niels Jungbulth et Dr Mireille Faist Emmenegger ; Les consommatrices et les consommateurs peuvent contribuer de manière considérable à la réduction des impacts sur l'environnement ; 2004.

Analyse de 24 bilans PLANETE, La démarche d'agriculture durable face au gaspillage énergétique ; FRCIVAM Basse Normandie ; 2005.

Annexes

Enquête économies d'énergie : Transports et Emballages

Nom :

Prénom :

Adresse :

e-mail :

Dans un souci de développement durable, les producteurs et "consomm'acteurs" du Panier Paysan ont souhaité mener avec l'ADEME une réflexion sur les économies d'énergie et la réduction des emballages que peut permettre un système comme le nôtre.

Elle servira à mieux connaître les points forts et points faibles du Panier Paysan en terme de transport et d'emballages. Et ensuite de prendre des décisions pour en améliorer le fonctionnement.

Nous en avons profité pour ajouter quelques questions utiles à l'organisation...

Merci par avance à tous de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire.

Les questions marquées d'un ☞ nous intéressent plus particulièrement.

LE TRANSPORT

A priori, dans un système de vente local comme le nôtre, les produits alimentaires effectuent moins de kilomètres quand on compare, par exemple, à la grande distribution. Les avantages sont évidents en terme de qualité des produits (maturité, fraîcheur...), mais aussi dans un souci d'économie de carburant (plus rare et plus cher, d'une part, participant à l'effet de serre d'autre part). Nous souhaitons le vérifier, et le quantifier en tenant compte des quantités distribuées. Nous connaissons les kilomètres parcourus par les producteurs; nous comptons sur vous pour la fin du trajet jusqu'à votre frigo.

☞ 1) Comment faites-vous vos approvisionnements alimentaires en dehors du Panier Paysan ?

au supermarché : régulièrement, souvent,
quelquefois,
Combien de fois par mois approximativement ?

au marché : régulièrement, souvent,
quelquefois,
Combien de fois par mois approximativement ?

dans une épicerie locale : régulièrement, souvent,
quelquefois,

autre : régulièrement, souvent,
quelquefois,

2) Combien de kilomètres motorisés propres à cet approvisionnement alimentaire cela implique t-il par mois ?

3) La consommation de produits alimentaires par le panier a t-elle entraîné la modification de ce rythme d'approvisionnement ?

Oui Non

Si oui, comment ?

4) Faites-vous un détour motorisé pour aller chercher votre Panier (vous déplacez-vous uniquement pour votre Panier ou profitez-vous d'un trajet régulier pour aller chercher votre Panier au retour du travail, de courses au supermarché ? Faites-vous un détour par rapport à ce trajet pour récupérer votre panier) ?

oui non

5) Combien de kilomètres en voiture faites-vous uniquement pour aller chercher votre Panier chez votre relais ?

6) Le fait de commander des produits par le biais du Panier Paysan a-t-il changé la quantité de kilomètres effectués pour faire vos achats alimentaires ?

Oui : en plus en moins Non

7) Pourquoi (par exemple vous allez moins souvent au supermarché, vous allez directement chez les producteurs acheter les produits, vous faites un gros détour pour récupérer votre panier...)?

8) Pouvez-vous donner une approximation du nombre de kilomètres que vous effectuez en moins ou en plus pour faire vos courses depuis que vous commandez au Panier Paysan ?

LES EMBALLAGES

Le "Panier Paysan " rencontre un certain succès et se développe : augmentation du nombre de consommateurs, de producteurs, des quantités transportées. Son fonctionnement avec un réseau dispersé et des dépôts-relais pose des questions originales en matière d'emballages. Ce qui pouvait s'improviser jusque là va devoir s'organiser. Nous savons déjà qu'il va nous falloir nous équiper d'un grand nombre d'emballages isothermes (des glacières) pour respecter la chaîne du froid. En même temps, dans un souci de réduction des emballages perdus, nous souhaitons mener avec vous une réflexion générale. Emballages récupérables, recyclables, réutilisables ?

Là aussi votre avis nous intéresse...

9) Pourriez-vous estimer le devenir de chaque type de déchets et leur quantité en moyenne par panier livré?

Sont-ils en moyenne en quantité supérieure ou inférieure (en comparant aux autres modes d'approvisionnement) ?

Emballages :

cartons plus moins autant Quantité si possible :.....

Sont-ils ensuite : recyclés, rendus au producteur, brûlés, jetés, réutilisés

cagettes plus moins autant Quantité si possible :.....

Sont-ils ensuite : recyclés, rendus au producteur, brûlés, jetés, réutilisés

sacs plastiques plus moins autant Quantité si possible :.....

Sont-ils ensuite : recyclés, rendus au producteur, brûlés, jetés, réutilisés

sacs papiers plus moins autant Quantité si possible :.....

Sont-ils ensuite : recyclés, rendus au producteur, brûlés, jetés, réutilisés

pots ou bouteilles en verre plus moins autant Quantité si possible :

Sont-ils ensuite : recyclés, rendus au producteur, brûlés, jetés, réutilisés

faisselles plus moins autant Quantité si possible :.....

Sont-ils ensuite : recyclés, rendus au producteur, brûlés, jetés, réutilisés

autres (préciser)

plus moins autant Quantité si possible :

Sont-ils ensuite : recyclés, rendus au producteur, brûlés, jetés, réutilisés

déchets alimentaires , plus moins autant

Sont-ils ensuite : compostés, jetés,

10) Etes-vous satisfaits du mode d'emballage des produits du Panier Paysan actuellement ?

Oui Non

Pourquoi ?

11) Quel type d'emballage proposeriez-vous que les producteurs du Panier utilisent

sacs biodégradables (amidon de maïs),

cagettes en bois réutilisables,

cabas réutilisables,

paniers en osier,

autres

pourquoi ?

12) Y-a-t-il au contraire des emballages que vous ne souhaiteriez pas voir utiliser par les producteurs du Panier Paysan ? Pourquoi ?

13) Venez-vous chercher votre "Panier" livré avec votre propre contenant (cabas par exemple) ?

Oui Non

14) Si non, seriez -vous prêt à le faire ?

Oui Non

15) Si non pourquoi ?

16) Seriez-vous prêt à payer une consigne (remboursable) sur les emballages réutilisables pour favoriser leur retour ?

Oui Non

17) Seriez-vous prêt à participer à l'achat de certains emballages, notamment d'emballages réutilisables ?

Oui Non

DIVERSES QUESTIONS DE FONCTIONNEMENT

18) Quelque soit l'organisation qui sera retenue, nous savons que cela nécessitera un investissement important qui dépasse nos ressources annuelles.

Plusieurs partenaires (Pays Haute-Corrèze + Conseil Régional du Limousin, ADEME) sont d'accord pour nous aider financièrement.

Mais pour le reste, et pour limiter le recours aux emprunts bancaires, nous avons pensé à l'épargne locale. De plus cela correspond tout à fait à l'idée d'économie solidaire de notre association.

Dans l'hypothèse où vous disposez d'épargne et où nous aurions convenu des modalités pratiques, seriez vous prêt sur le principe à nous en confier une partie (même pour une petite somme) ?

Si OUI cochez cette case

19) Notre mode de distribution a pour inconvénient de provoquer un délai, parfois long, entre la livraison et l'encaissement des chèques et donc de créer un besoin en fonds de roulement. Seriez-vous prêt à régler vos produits à l'avance pour participer à couvrir ce besoin ?

Si OUI cochez cette case

NB - l'épargne locale pourrait être une autre solution, cf. question précédente.

20) Jusqu'à présent, par principe (pas de pression "commerciale"), nous ne relançons pas les consommateurs par téléphone pour leur commande. Cependant certains nous ont signalé qu'il leur arrivait d'oublier le jour de commande et qu'ils aimeraient qu'on leur y fasse penser...

Souhaitez-vous qu'on vous appelle les jours de commande (ou la veille) ?

Oui Non

Si oui, dans quel créneau horaire ?.....

21) Il existe une possibilité de commander un panier fixe, que vous constituez vous-même. Vous évitez ainsi de devoir commander par téléphone

Etes vous intéressés par ce mode de commande ?

Oui Non

22) Par ailleurs nous communiquons le mardi par message Internet les produits disponibles (légumes, produits de saison) ou indisponibles (commerce équitable Sud Nord, etc.), les nouveautés...

Souhaitez-vous recevoir ces infos ?

Oui Non Je ne dispose pas d'Internet

Si oui, n'oubliez pas d'indiquer votre adresse de messagerie au début de cette enquête.

23) Souhaiteriez vous recevoir les comptes rendus des réunions de travail du Panier Paysan (environ 1 par mois) ?

Oui Non

Si oui, nous vous demanderons une cotisation de membre actif de 5 euros.

Souhaitez-vous qu'on vous les fasse passer :

par e-mail (n'oubliez alors pas de l'indiquer au début de cette enquête),

par courrier

24) Seriez-vous prêt, en cas d'indisponibilité d'un des producteurs "livreurs" (cela arrive notamment en été) à participer éventuellement à une livraison en dépannage (d'Egletons à Consommateur Relais)?

Oui Non

25) En Assemblée Générale, il a été proposé d'élargir la gamme de produits du Panier, quels produits souhaiteriez-vous avoir la possibilité de commander par l'intermédiaire du Panier Paysan ?

Pour améliorer le Panier et son fonctionnement, nous sommes attentifs à vos remarques et suggestions de toutes sortes. C'est le moment de nous les communiquer !

Ce questionnaire est à retourner si possible avant le 30 septembre 2005

- à votre relais,
- ou avec votre paiement,
- ou à cette adresse : FRCIVAM Limousin, lycée agricole de Naves, 19460 Naves
- ou par fax : 05 55 20 88 18 **ET ENCORE MERCI !**